

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**  
**9 octobre 2012 à 18h30**

-----

**Date de la convocation** : 02.10.2012

**Présents** : Claude LELOUP, Chantal CORBILLON, Alain RUBENS, Laurent DESGLAND, Marylène SUZANNE, Daniel GIOANELLI, Jean-Claude BOITON, Alain CABEKKE, Bernadette CLAVIER, Jean-Marie DUPONT, Mireille FAGUET-TORCHON, Bernard GUILLOT, François GUINGAND, Aline GRESSIN.

**Absents excusés** : Patrice GOURDY, Gérard PASQUINI, Jérôme VRILOR (procuration à Bernard GUILLOT).

**Secrétaire de séance** : Alain RUBENS

Le compte rendu du conseil municipal du 28 août 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1 Participation à l'assainissement collectif**

Dans la lignée de la participation au raccordement à l'égout, les membres de l'assemblée acceptent l'instauration de la participation d'assainissement collectif pour un montant de 1 850 €. Elle sera due par les propriétaires de constructions neuves pour chaque raccordement au réseau d'égout. Cette décision est valable pour tous les permis de construire déposés à compter du 10 octobre 2012.

### **2 Attribution du marché de perception**

Suite à la consultation pour la réhabilitation du Trésor Public, les lots sont attribués de la façon suivante :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>
1	Gros œuvre - Démolition	CAZIN	7 645.00 €
2	Désamiantage	SBDR	16 621.27 €
3	Plâtrerie - Plafonds	DA COSTA	5 667.60 €
4	Menuiseries	EGCRI	9 265.26 €
5	Peinture et Sols Souples	SBPR	16584.16 €
6	Electricité et courants forts	AUBEL LEGRAND	9 933.00 €
7	Electricité courants faibles	AUBEL LEGRAND	1 494.00 €
8	Chauffage Plomberie	AUBEL LEGRAND	1 545.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>68 755.29 €</b>

### **3 Validation de l'augmentation des horaires des agents cantine/ménage**

La Commission Technique Paritaire du Centre De Gestion du Cher a émis un avis favorable sur l'augmentation du volume horaire des agents travaillant à la cantine, en garderie et à l'entretien des bâtiments.

#### **4 Devenir de la salle du RDC aux Vallières**

Après lecture du courrier de la Directrice de l'EHPAD des Vallières, le conseil municipal donne son accord pour que l'ancienne salle de cantine devienne une salle de réunion et d'animation pour l'EHPAD. Les travaux de remise en état seront pris en charge par l'EHPAD.

#### **5 Décision modificative de crédits**

- Régularisation de l'amortissement de subvention en assainissement  
Suite à une erreur d'additions du Trésor Public pour l'amortissement des subventions de la station, il convient de régulariser la somme de 5 038 € de la façon suivante :
  - Dépense au 1391 (040) = 5 038€
  - Recette au 777 (042) = 5 038€
  - Dépense au 023 = 5 038 €
  - Recette au 021 = 5 038 €
- Régularisation de créances irrécouvrables en assainissement  
La somme des créances irrécouvrables proposée par le Trésor Public est supérieure aux prévisions, il convient d'augmenter le compte concerné de la façon suivante :
  - Dépense au 6152 (maintenance) : - 3 000 €
  - Recette au 654 (pertes et créances irrécouvrables) : + 3000 €
- Régularisation de versement du fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)  
L'information de cette dépense a été faite dans le courant du mois de septembre par les services fiscaux du Cher. Il convient de modifier le budget de la façon suivante :
  - 60628 (fourniture non stockable) : - 2 200 €
  - 73 925 : + 2 200 €

#### **6 Créances irrécouvrables**

Le Trésor Public a fait parvenir des admissions en non-valeur pour un montant de 2 547.80 €. Le conseil municipal accepte ses admissions en non-valeur au compte 654.

#### **7 Etat d'avancement du centre paramédical**

Les membres du conseil municipal ont donné leur accord pour l'acquisition du bâtiment et du parking pour la somme de 300 000 €. Le permis de construire en cours sera également racheté pour la somme de 41 945€.

Une 1<sup>ère</sup> rencontre avec l'ASSAD a eu lieu au cours de laquelle l'association a fait état de son cahier des charges.

Un ostéopathe s'est montré intéressé pour rejoindre le projet.

Le contrat de maîtrise d'œuvre, après consultation, est attribué à JM Ingénierie pour la somme de 8% du montant total des travaux + 13.29% des honoraires en assurances soit la somme de 44 590€.

La rencontre des professions médicales et paramédicales afin de donner un ordre d'idée des loyers doit avoir lieu dans les semaines prochaines.

Un emprunt de 350 000 € pour l'acquisition du bâtiment est adopté. Il sera souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 20 ans au taux fixe de 4.74% et à amortissement constant.

## **8 Extension de la Zone commerciale**

Un permis d'aménager pour l'extension de la zone commerciale va être déposé.

## **9 Demande de subvention pour le revêtement du gymnase**

Une aide va être sollicitée à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes – ex DDJS) pour le financement du revêtement du gymnase. Le coût du changement de revêtement est de 69 000 € HT.

## **10 Raccordement au réseau électrique du Champ des Noël**

Le coût du raccordement au réseau électrique du Champ des Noël est de 6 800 € HT. Il sera reversé par le constructeur à la mairie.

## **11 Divers :**

- Les membres du conseil municipal ne souhaitent pas que le commerce ambulant de kebab du mardi soir soit déplacé au parking du Centre Culturel. Il peut continuer à rester à l'entrée de la place Nationale.
- Vente de terrain : les membres du conseil municipal donnent leur accord pour céder une parcelle de 5m de large rue des Sports
- Enlèvement du préfabriqué : la clôture sera remplacée par des panneaux de grillage et la facture sera partagée avec le riverain.
- MNT : un décret oblige la collectivité à dénoncer son contrat groupe avec la MNT. Celui-ci sera résilié au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 21h00.